



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



146^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., É-U, du 21 au 25 juin 2010

CE146.R18 (Fr.)
ORIGINAL : ESPAGNOL

RÉSOLUTION

CE146.R18

SANTÉ, SÉCURITÉ HUMAINE ET BIEN-ÊTRE

LA 146^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Après avoir étudié le rapport de la Directrice, *Santé, sécurité humaine et bien-être* (document CE146/17),

DÉCIDE :

De recommander que le Conseil directeur adopte une résolution rédigée selon les termes suivants :

SANTÉ, SÉCURITÉ HUMAINE ET BIEN-ÊTRE

Le 50^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné le rapport de la Directrice, *Santé, sécurité humaine et bien-être* (document CD50/__);

Reconnaissant les composantes multiples et complexes de la sécurité humaine et la contribution essentielle de la santé publique à sa pleine réalisation ;

Reconnaissant que différents facteurs économiques, sociaux et environnementaux ont une influence sur la santé, la sécurité humaine et la qualité de la vie des peuples ;

Comprenant que les inégalités de santé menacent la sécurité humaine et limitent le développement, en particulier parmi les groupes en situation de vulnérabilité ;

Considérant l'importance de la relation entre la sécurité humaine et la santé dans l'avancement de l'approche des déterminants de la santé et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ;

Reconnaissant l'importance du Règlement sanitaire international pour la santé et la sécurité humaine ;

Ayant à l'esprit la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, le document final du Sommet mondial de 2005 et le rapport final de la Commission sur les déterminants sociaux en matière de santé, entre autres,

DÉCIDE :

1. De prier instamment les États membres de continuer à encourager la réflexion concernant le concept de sécurité humaine et sa relation avec la santé, en vue de l'inclure dans les plans sanitaires des pays, en soulignant la coordination et la participation multisectorielles et inter-agences pour obtenir l'approche intégrale que cette notion encourage.
2. De demander à la Directrice :
 - a) de suivre le déroulement de la discussion concernant le concept de la sécurité humaine et sa relation avec la santé dans les forums multilatéraux appropriés ;
 - b) d'explorer la possibilité d'élaborer de lignes directrices en matière de politiques et d'instruments méthodologiques permettant l'inclusion de l'approche de la sécurité humaine et de sa relation avec la santé au sein des programmes et des activités de l'Organisation ;
 - c) d'encourager la formation du personnel de l'OPS et des États membres, selon le besoin, en matière de sécurité humaine et sa relation avec la santé.

(Huitième réunion, le 24 juin 2010)